
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

Délibération n°2020-02-01

*Arrêt du compte de gestion
2019.*

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2020
Date d'affichage : 12 février 2020
Date d'envoi de la convocation : 12 février 2020

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUISSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Éric ROUSSEAU, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Michel TAMISIER et Serge LOUIS.

Arrivée de Céline LE GOUÉ à 18 h 36 pour la question n°1

Absents avec procuration :

Jean-Pierre COURALET avec procuration à Nicole GUIRADO.

Absents :

Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR.

Nicole GUIRADO a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 18 février 2020

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
21 FEV. 2020
Courrier : Arrivée

DELIBERATION N°2020-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2019.

REFERENCES :

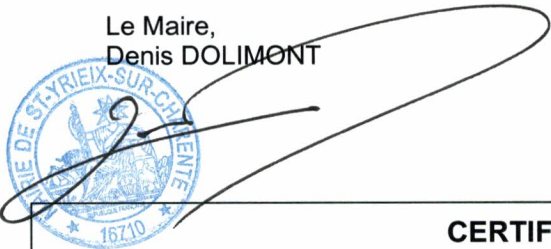
- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - **DECLARE**, à l'unanimité des voix exprimées par 26 voix « pour » et 0 voix « contre », des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 février 2020.

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 21/02/20	Affiché le : 24/02/20

A Saint-Yrieix, le 24/02/20
Le Maire,
Denis DOLIMONT

